



RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

PAUSE MÉRIDIENNE

DES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2018 / 2019

La commune de Nort-sur-Erdre organise la pause méridienne pour les élèves des Écoles Publiques maternelle du Marais et élémentaire La Sablonnaie.

Cette pause méridienne, de 11h55 à 13h45 pour la maternelle et de 12h à 13h50 pour l'élémentaire, inclut le temps du repas.

1. FONCTIONNEMENT

Les enfants de la maternelle déjeunent dans les réfectoires du « Berlingot », locaux attenants à l'école du Marais, où ils sont servis à table en 2 temps de restauration :

- Un premier service à 12h pour les enfants qui font la sieste après le repas,
- Un deuxième service vers 12h45 pour les enfants qui ne dorment pas. Avant le repas, ils peuvent profiter d'un temps libre ou participer chaque jour à des activités proposées par les animateurs : jeux collectifs, créations manuelles, expression corporelle...

Les élèves de l'élémentaire disposent d'un self intégré à l'école La Sablonnaie. En fonction de leur passage au self (du CP au CM2), les enfants peuvent participer aux animations proposées par l'équipe d'animateurs : bricolages, petits jeux dynamiques, dessins, relaxation-détente, lecture, sport... Des intervenants extérieurs, accompagnés d'un animateur référent proposent d'autres activités : rugby, danse bretonne, sophrologie....

Vivre ensemble : le respect envers le personnel, les camarades, la nourriture, le matériel et les locaux sont les règles fondamentales de la vie en collectivité. Un enfant qui ne respecterait pas ces principes pourrait être exclu du service après un avertissement à la famille.

2. INSCRIPTIONS / RÉSERVATIONS

Pour accéder au service de restauration, l'enfant doit être inscrit à la prestation. Il est ensuite nécessaire de réserver les repas aux dates souhaitées :

- L'enfant déjeune **régulièrement** : sur toute l'année scolaire, tous les jours, une ou plusieurs fois dans la semaine. Le planning des réservations est à compléter sur la fiche d'inscription la 1^{ère} année et via l'espace famille pour la réinscription.

- L'enfant déjeune **occasionnellement** : la réservation est obligatoire soit **le vendredi matin avant 10h pour le lundi et mardi de la semaine suivante ou le mercredi avant 10h pour le jeudi et vendredi à suivre**, via l'espace famille, par mail ou téléphone.

En cas d'absence prévisible, il est impératif de prévenir le service Enfance Jeunesse, **le vendredi de la semaine précédente avant 10h pour le lundi et mardi de la semaine suivante et le mercredi avant 10h pour le jeudi et vendredi à suivre**.

En cas de maladie, le service Enfance Jeunesse doit être informé le plus tôt possible et au plus tard le matin du jour du repas avant 10h (via l'espace famille, mail ou par téléphone).

Toute absence non signalée sera facturée sauf en cas de grève, enseignant absent non remplacé, sorties scolaires ou intempéries (neige, verglas).

3. TARIFS

Les tarifs sont appliqués au taux d'effort de 0,360 % sur le quotient familial, selon la formule suivante :

Quotient familial x 0,360 %

Ex : QF 1000 x 0,360 % = 3,60 € prix du repas

Ainsi chaque famille se voit appliquer un tarif proportionnel à ses revenus, dans la fourchette de 2,05 € (tarif plancher) à 4,80 € (tarif plafond).

- Repas occasionnel réservé dans les délais **tarif au taux d'effort + 0,50 €**
- Repas non réservé **tarif au taux d'effort + 1,00 €**
- Surveillance pause méridienne sans repas **2,05 €**
- Repas adulte et élève domicilié **en dehors de Nort-sur-Erdre** **6,00 €**

Les menus ainsi qu'une simulation personnalisée de tarif sont disponibles sur le site internet de la commune : www.nort-sur-erdre.fr.